

# Loi Travail 2, on n'en veut pas !

## Morts sur ordonnances des salariés...

**Les attaques contre les droits sociaux des salariés se multiplient. Elles sont mises en œuvre par un gouvernement et un président eux-mêmes mis en place par le MEDEF.**

Il est temps d'aller dire à ces messieurs du CAC 40 et autres, battant des records de dividendes, touchant plus de 40

milliards de CICE (Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi : avantage fiscal, accordé aux entreprises, supposé faciliter l'embauche...), supprimant de l'emploi et précarisant le reste que nous refusons que des générations de salariés, nos enfants, soient livrés aux affres du capitalisme !

En 1 an, les entreprises du CAC 40 ont engrangées : 32 % de bénéfices = plus 11% de rémunérations pour les patrons, 13 milliards supplémentaires pour les actionnaires...

Le progrès ne vaut que si il est partagé par tous, il en est de même pour les richesses.

### L'objectif

L'objectif premier de ce gouvernement est la Casse du Code du Travail au faux prétexte de la lutte contre le chômage et de la création d'embauches.

En 1910, le code du travail a été institué pour **protéger les salariés et réglementer l'organisation du travail**. Aujourd'hui, le patronat tente de faire croire qu'il empêche la création d'emplois. Faux !

Cette exigence de flexibilité chère au MEDEF (Mouvement des entreprises de



France, organisation patronale), permettra la mise à disposition de « salariés kleenex », mais plus gravement, développera la précarité et ne solutionnera en rien le problème du chômage. Comment « le licenciement facile » peut-il éradiquer le chômage ? Le paradoxe nous échappe !

A quand la révision du Code de la route pour éradiquer les accidents de circulation qui font des centaines de morts et polytraumatisés chaque année ? Même principe !

### Loi Travail 2

Pas de bonne surprise dans les ordonnances du gouvernement. Nous prendrons le temps de décortiquer en détail celles-ci mais voici déjà quelques exemples de ce qui nous attend si nous ne nous mobilisons pas :

#### La facilitation des licenciements collectifs et individuels constitue un gros morceau de la nouvelle loi :

- Les ruptures conventionnelles collectives deviennent possibles. On sait que les ruptures individuelles étaient déjà massivement utilisées pour des licenciements déguisés (plus de 2 millions à ce jour), maintenant il sera possible de faire pression pour imposer ce mode de départs soi-disant « volontaires » par accord d'entreprise sans passer par les obligations du Plan de sauvegarde de l'emploi.

- De plus on revient au niveau national (et non plus mondial) pour l'appréciation des difficultés des entreprises qui veulent recourir aux licenciements économiques.

#### La remise en cause de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire de la protection collective de tous-tes les salariés continue :

- Les entreprises pourront négocier, sur le temps de travail (déjà possible), désormais ce sera aussi sur la rémunération, la santé au travail et les mobilités. C'est le dumping social généralisé !

- Les branches pourront décider de modifier les règles du CDD (alors que précédemment c'était la loi qui les régissait) et recourir au contrat de chantier ou de projet, ce qui viendra renforcer la précarité des emplois et mettre en réalité fin au CDI.

#### Pour les salariés des petites entreprises :

C'est la remise en cause de la représentation syndicale des salariés dans l'entreprise et la possibilité pour le patron d'organiser tout seul ses propres « référendums »... le seuil sera de 50 salariés (avec un délégué du personnel non mandaté et progressivement sans aucun syndicat dans les entreprises de moins de 20 salariés). L'organisation de ces « référendums » renverra en réalité au plébiscite des décisions patronales dans les entreprises sur fond de pressions et de chantage à l'emploi...

Au delà, ce qui était annoncé est confirmé : fusion des instances de représentation du personnel et disparition des CHSCT dans les petites entreprises, barème impératif aux prud'hommes, mise en place des plafonds pour protéger les patrons et délai de recours au contentieux ramené à un an (auparavant de 2 ans), limitation drastique des maigres droits liés à la pénibilité.

Et cerise sur le gâteau de Pierre Gattaz, les patrons pourront se reconvertir en inspecteurs du travail...

## Les fonctionnaires, cible privilégiée du gouvernement

■ Mise en place par Agnès Buzyn, ministre de la santé, d'un plan d'économie de 15 Milliards sur 5 ans dans le domaine de la Santé, donc moins de moyens pour l'amélioration des conditions de travail, les embauches, les investissements et à la clef fermetures ou fusions de services...

C'est la casse programmée des services publics hospitaliers !! (Pour info, l'AP-HP est excédentaire de 55 millions en 2016, source : Commission de surveillance AP-HP de juillet 2017)

■ Ré-instauration du jour carence en 2018 (comme Sarkozy en 2011)

■ Suppression de 22 000 postes dans la Fonction Publique Hospitalière (120 000 suppressions de postes minimum dans la Fonction Publique)

■ 1 départ à la retraite sur 3 non remplacé

■ Gel du point d'indice à nouveau (resté gelé de 2010 à 2016), celui-ci sert de base de calcul pour nos rémunérations, nous avons perdu 18,50% de pouvoir d'achat depuis 2000

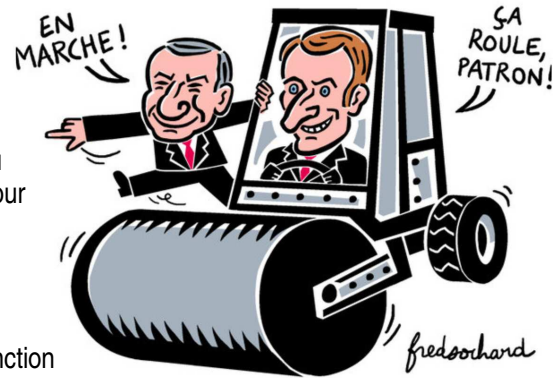
■ Suppression de facteurs de pénibilité dans le calcul de la retraite

■ Augmentation de la CSG de 1,7 points = baisse du pouvoir d'achat pour les retraités et les fonctionnaires

■ Il n'y a plus de ministère de la fonction publique, place au ministère de l'action et des comptes publics : la logique comptable de réduction de la dépense publique est à l'œuvre

■ Le statut général de la fonction publique est menacé : aux emplois de titulaires succéderont de plus en plus d'emplois contractuels déjà nombreux : ils/elles sont près de un million dans la fonction publique (près de 20% des emplois publics). Précarité, flexibilité et mobilité sont le lot d'un nombre grandissant d'agents publics

■ Et demain ?...



## Déjà de nouvelles menaces

Le SMIC est jugé trop élevé, trop rigide. Actuellement, un groupe d'expert cherche comment justifier sa destruction prochaine pour le remplacer par un « SMIC à la carte » permettant de payer encore moins cher les salariés.

La Cour des Comptes, institution chargée principalement de contrôler la régularité des comptes publics, nous prodigue tous les ans ses conseils en

matière d'économies à réaliser. Le gouvernement actuel a d'ailleurs saisi immédiatement dès son arrivée la « bonne idée » du gel des salaires des fonctionnaires. D'autres suggestions sont restées dans les tiroirs, mais pour combien de temps encore?

► suppression de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement (SFT)

► soumettre l'avancement d'échelon des fonctionnaires à l'avis de l'encadrement

► remise en cause du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières & Rémunérations = nouvelles grilles salariales avec de très légères augmentations)

► abaisser encore le niveau des promotions internes...

## Nous saurons nous faire entendre pour défendre

- un salaire minimum relevé à 1700 € et une hausse générale des salaires de 300 €
- la réduction du temps de travail, 32 heures hebdomadaires sans perte de salaires avec une embauche correspondante
- le renforcement et la création de nouveaux services publics
- la reconnaissance de la pénibilité dans le calcul de la retraite
- la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale (entre 60 & 80 milliards par an)...

Contre la Casse du Code du Travail et des Services Publics  
à partir du 12 septembre, Contre-Attaquons !

**Manifestation Mardi 12 Septembre 14h**  
**Bastille - Place d'Italie**



**SUD Santé Solidaires AP-HP**

Hôpital Saint Antoine - 184, rue du faubourg Saint Antoine - 75 012 Paris

tél : 01 40 27 18 36 / courriel : sud-sante.aphp@aphp.fr / site : www.sudsanteaphp.fr / facebook-twitter

Membre de l'Union syndicale Solidaires

4 septembre 2017